

**DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-11****CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « demander à tout organisme financeur, et ce de manière générale, l'attribution de subventions »,

Vu la délibération n° 2022-5-13 en date du 15 décembre 2022 portant approbation de principe et sollicitation d'aides financières auprès des partenaires institutionnels pour la construction d'un troisième groupe scolaire,

Considérant que, compte tenu du règlement des aides du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le projet est éligible au dispositif Contrat de Territoire – Thématique scolaire,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de subventions demandées par tranches au Conseil Départemental

Considérant que la commune de Seysses connaît une progression constante de sa population, ce qui entraîne une nette augmentation des effectifs scolaires ces dernières années.

Les projets de constructions de logements en cours ainsi que le potentiel d'aménagement urbain ne laissent pas envisager une diminution, de cette évolution. La capacité d'accueil des équipements scolaires existants n'est, par ailleurs, pas suffisante pour répondre aux futurs besoins.

Il a donc été prévu la création d'un troisième groupe scolaire (école élémentaire et maternelle), chemin du Château d'Eau à Seysses.

Le coût global du projet est estimé à 8 414 208 € HT (7 650 000 € de travaux et 764 208 € de maîtrise d'œuvre), soit 10 097 049,60 € TTC, hors aléas et variation de prix.

Afin de solliciter un financement optimisé au titre des contrats de territoire du Conseil départemental de la Haute Garonne, le projet sera partitionné en 3 tranches annuelles, sur la base d'un coût global répartis sur 3 ans de la manière suivante :

- Tranche 1 en 2023 : coût du projet estimé à 3 299 689,41 € HT (3 000 000 € de travaux et 299 689,41 € de maîtrise d'œuvre), soit 3 959 627,29 € TTC, hors aléas et variation de prix.
- Tranche 2 en 2024 : coût du projet estimé à 3 299 689,41 € HT (3 000 000 € de travaux et 299 689,41 € de maîtrise d'œuvre), soit 3 959 627,29 € TTC, hors aléas et variation de prix.
- Tranche 3 en 2025 : coût du projet estimé à 1 814 829,18 € HT (1 650 000 € de travaux et 164 829,18 € de maîtrise d'œuvre), soit 2 177 795,02 € TTC, hors aléas et variation de prix.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention au titre du Contrat de Territoire – Thématique scolaire pour 2023, 2024 et 2025.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses,
le 19 février 2023

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

